



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 65081

Texte de la question

M. Dominique Perben appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les vives préoccupations des praticiens gynécologues qui demandent instamment une véritable reconnaissance de la gynécologie médicale afin d'assurer la pérennisation de leur filière. La décision gouvernementale de mettre en place un diplôme commun à la gynécologie médicale et à l'obstétrique n'est, en effet, pas satisfaisante. Le cursus ne répond pas aux légitimes attentes de la profession, qui demande une reconnaissance claire et pérenne de la spécialité de gynécologie médicale. Il existe un autre objet d'inquiétude : l'absence de garanties dont disposent les patientes afin de bénéficier d'un accès libre et direct à un gynécologue, sans passer par un médecin référent, et d'un remboursement correct par l'assurance maladie. Ces questions portent en elles la préservation d'une profession indispensable dans le suivi médical des femmes, qui restent très attachées à la qualité des soins dispensés. Il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte adopter pour rassurer les praticiens sur le devenir de leur profession et accorder à chaque patiente le droit de consulter le praticien de son choix, tout en étant correctement remboursée.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Perben](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65081

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4482

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)